

Assassinat d'un professeur à Arras : Communiqué de presse du SAGES (16 octobre 2023)

Selon **Jean ZAY**, alors ministre de l'Instruction publique avant la seconde guerre mondiale, « **les écoles doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas** ». [Cette citation figure depuis longtemps sur le site du SAGES](#) pour déplorer que les pouvoirs publics aient hélas depuis des décennies laissé pénétrer bien des querelles, et même introduit certaines d'entre elles dans les établissements scolaires . Nous n'imaginions cependant pas, au moment où nous citons cette prescription de Jean ZAY que nous partageons, que la situation se dégraderait au point que deux professeurs seraient assassinés en raison de leur enseignement (Samuel PATY en 2020) puis de leur qualité d'enseignant (récent assassinat de notre collègue Dominique BERNARD à la cité scolaire Gambetta d'Arras).

Il va sans dire que nous condamnons ces assassinats, leurs mobiles, ceux qui n'ont pas voulu envisager leur possible voire probable survenance, et ceux qui les justifient ou les minimisent. Nous demandons évidemment aux pouvoirs publics de mieux garantir la sécurité des enseignants, ce qui est une condition indispensable pour que, en vertu du principe constitutionnel inscrit au **13e alinéa du Préambule de la Constitution de 1946** :

- « **La Nation [garantisse] l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture** », sans que les enseignants doivent renoncer à certains aspects de cette instruction à cause de menaces extérieures ou intérieures aux établissements scolaires

- l'État satisfasse à son devoir « [d]**'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés** », ce qui implique non pas qu'il régente jusque dans le moindre détail les activités des enseignants, mais qu'il instaure à tous les niveaux le cadre propice à un enseignement laïque ; ceci exige notamment que les personnels non enseignants de l'éducation nationale s'occupent moins de ce qui relève en propre des enseignants, et davantage de ce cadre, de l'environnement, notamment sécuritaire dans lequel doit s'inscrire l'enseignement.

Car il ne s'agit pas de tolérer comme c'est le cas depuis des années que les enseignants subissent les querelles extérieures jusqu'à un certain point, et de ne réagir ponctuellement qu'une fois ce point dépassé. Il faut restaurer l'école comme « asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas », et donc réagir à toutes les violations de cet asile, quels qu'en soient l'objet et l'effet.



<https://le-sages.org>